PROCÈS VERBAUX

SAISON 2026-2027

JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°15 - publié le 05 novembre 2026

FFF
LAURA Foot
FFF LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR
AGENCE NATIONALE DU SPORT
LA DRÔME LE DÉPARTEMENT
Ardèche LE DÉPARTEMENT

COMMISSION DES RÈGLEMENTS

PROCÈS-VERBAL N° 04

REUNION DU 03 /11/2026

Présidence : M. Laurent JULIEN.
Présents : Marie Noelle FLANDIN, Bruno COURTHIAL
e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

Les décisions et sanctions du procès- verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

DOSSIER N° 10

Match N° 79366630, Chateauneuf R 2 / Montélimar 2, U17 brassage poule A du 10/10/2026

Après lecture du rapport de l'arbitre de la rencontre, à la 75ème minute de la rencontre, l'équipe de **Chateauneuf du Rhone** s'est trouvée réduite à moins de 8 joueurs, l'arbitre a mis un terme à la rencontre. Le score était à ce moment de 8 buts à 1 pour l'équipe Montélimar

La commission des Règlements donne match perdu à l'équipe de **Chateauneuf du Rhone**

Chateauneuf R 2: 0 points , 0 but
Montélimar 2: 3 points, 8 buts

Dossier transmis à la commission des compétitions jeunes aux fins d'homologation ;

DOSSIER N° 11

Match n° 56226482, JS Livron 2 / FC Turquoise 1, seniors D4 poule D du 25/10/2026

Après lecture du rapport de l'arbitre de la rencontre, à la 40ème minute de la rencontre, l'équipe de **FC Turquoise** s'est trouvée réduite à moins de 8 joueurs, l'arbitre a mis un terme à la rencontre. Le score était à ce moment de 8 buts à 0 pour l'équipe JS Livron

La commission des Règlements donne match perdu à l'équipe de **Chateauneuf du Rhone**

FC Turquoise : 0 points , 0 but
JS Livron 2: 3 points, 8 buts

Dossier transmis à la commission des compétitions jeunes aux fins d'homologation ;

DOSSIER N° 12

Match n°79704611, FC Plateau Ardéchois 1 / Joyeuse st Paul 1, Coupe U17 DDAF du 17/10/2026

Réclamation du club de Joyeuse St Paul, le club a écrit :
« un joueur qui a joué suspendu, Lorenzo Bourdier.
Nous avons étudié le sujet, et en effet le jeune en question a pris carton rouge direct lors d'une journée de championnat le 03/10. Ce rouge étant direct il a automatiquement deux matchs de suspension, malgré le non-retour du PV disciplinaire de la semaine dernière.
Vous trouverez en pièce jointe la feuille de match du 03/10 ou le joueur a pris un rouge et la feuille de match de ce samedi 17/10 où il a joué titulaire.
Nous prenons notre droit d'évocation afin de tout simplement gagner ce match et accéder au tour suivant, conformément à nos droits.
Nous ne demandons pas de suspension financière, administrative, ni de sanction aggravée sur le jeune Lorenzo, mais juste une sanction sportive ».

Considérant que la commission a pris connaissance de la demande d'évocation par courrier électronique du club Joyeuse St Paul le 19/10/2026.

Considérant que le rapport de l'arbitre rédigé le 06/10/2026 concernant le match **FC Plateau Ardéchois / l'US Val d'Ay U17 brassage poule C du 03/10/2026**, ce dernier indique que l'expulsion intervenue à la 54ème minute du match a été imputé au n° 10 PETIT Evan de l'US Val d'AY.

Considérant qu'après vérification de la feuille de match du 03/10/2026 indiqué par le club de Joyeuse St Paul opposant l'équipe du FC Plateau Ardéchois à l'équipe de l'US Val d'Ay U17 , l'arbitre a fait une erreur sur la feuille de match inscrivant un carton rouge au numéro 10 BOURDIER Lorenzo du FC Plateau Ardéchois en lieu et place du N° 10 de l'équipe de l'US Val d'Ay PETIT Evan.

De ce fait, le joueur du FC Plateau Ardéchois BOURDIER Lorenzo n'était pas en état de suspension et pouvait participer au match de référence.

Par ce motif, la Commission des Règlements du District D/A rejette la réserve et dit que le match doit être homologué, selon le score acquis sur le terrain.

DOSSIER n° 13

Match n° 79575418, Génissieux AS 1 / Montmiral Parnans 2, Seniors D5 poule D du 17/10/2026

Demande d'évocation du club de Génissieux concernant la qualification et/ou la participation du joueur SMANIOTTO Enzo licence n° 2546625413du club Montmiral Parnans, ce joueur était en état de suspension à la date du match ci-dessus.

Considérant que la commission a pris connaissance de la demande d'évocation par courrier électronique du club US Rochemaure le 19/10/2026 pour la dire recevable.
Considérant que celle-ci a été communiquée au club de Montmiral Parnans le 24/10/2026 qui nous fait part de ses remarques.

Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 99.2 des Règlements Sportifs du District, la commission des Règlements se saisit du dossier.

Considérant que le joueur SMANIOTTO Enzo licence n° 2546625413 était sur le coup d'une suspension de 2 matchs fermes avec date de prise d'effet le 21/09/2026.

Considérant qu'entre le 21/09/2026, date d'effet de la sanction et le 17/10/2026 date de la rencontre qu'il a disputée contre Génissieux AS, l'équipe de Montmiral Parnans 2 a disputé qu'un seul match le 04/10/2026 (match Montmiral Parnans 2 : US Montmeyran 2).

Considérant que l'article 123 des Réglements Sportifs du District prévoit que :

- La suspension d'un joueur doit être purgée lors des **rencontres officielles effectivement jouées** par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (par exemple en application de l'article 167 des Règlements Généraux de la F.F.F.).
 Le joueur ne peut être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière.

Considérant qu'il en résulte que le joueur SMANIOTTO Enzo licence n° 2546625413 avait purgé qu'un seul match avec l'équipe de son club engagé en championnat Seniors D5, jour où il a participé à la rencontre du 17/10/2026 face à l'équipe de GénissieuxAS 1.
En conséquence ce joueur n'était pas qualifié pour participer à la rencontre citée en référence, pour ce motif et en application de l'article 99.2 des Règlements du District, la Commission des Règlements donne **match perdu par pénalité à l'équipe Montmiral Parnans 2** pour en reporter le gain à l'équipe de Génissieux AS 1.

En application des articles 16 des Règlements du District **:**
Génissieux AS 1: 3 points ; 3 buts
Montmiral Parnans 2 : - (moins) 2 points ; 0 but

Le club de Montmiral Parnans 2 est amendé de la somme de 211,30 € pour avoir fait participer un joueur à une rencontre officielle en état de suspension et est débité de la somme de 37,00 € pour frais de dossier.

D'autre part, en application de l'article 123.3 des Réglements du District, la Commission des Règlements dit que le joueur SMANIOTTO Enzo licence n° 2546625413 a purgé ce match de suspension lors de cette rencontre mais lui inflige une nouvelle suspension d'un match ferme avec prise **d'effet au 10/11/2026** pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension.

L'éducateur **SEYVET Jean Hugues licence n° 2588652070** est suspendu de 4 matchs fermes de toute fonction officielle avec date d'**effet le 10/11/2026** conformément à l'article 132 des Règlements du District.

Dossier transmis à la commission des compétitions aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 14

Match n° 79575160, US Bas Vivarais 3 / Orgnac l'Aven 1, séniors D5 poule G du 25/10/2026

Réserve d'avant match posée par le capitaine de Orgnac l'Aven sur la qualification et/ou la participation du joueur DELARBRE Mathieu du club de l'US Bas Vivarais pour le motif suivant :
La licence du joueur DELARBRE Mathieu a été enregistrée moins de 4 jours avant le jour de la présente rencontre.

Considérant que la commission a pris connaissance de la confirmation de la réserve d'avant match par courrier électronique du club Orgnac l'Aven le 25/10/ pour la dire recevable.

Attendu qu'il ressort de l'article 89 des Règlements Généraux de la FFF que « *Le joueur est qualifié à l'issue d'un délai de 4 jours calendaires à compter du lendemain de l'enregistrement de sa licence* »

Considérant qu'après lecture du fichier des licences du joueur DELARBRE Mathieu licence 2508680120, il ressort que la licence a été enregistrée le 21/10/2026 donc la qualification est le 26/10/2026.

En conséquence le 25/10/2026, date du match cité en rubrique le joueur DELARBRE Mathieu licence 2508680120 n'était pas qualifié pour participer à la dite rencontre.
De ce fait, la commission des règlements donne match perdu à l'équipe de l'US Bas Vivarais.

En application des articles 16 des Règlements du District **:**

US Bas Vivarais 3 : - 1(moins) point, 0 but
Orgnac l'Aven 1 : 3 points, 9 buts (résultat inchangé)

Le compte du club US Bas Vivarais sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

Dossier transmis à la commission des compétitions séniors aux fins d'homologation.

Le président
Laurent JULIEN

Le secrétaire
Bruno COURTHIAL

COMMISSION DES CHAMPIONNATS, COUPES SENIORS GARCONS, FEMININES ET DELEGATIONS

PROCÈS-VERBAL N°7

Réunion du 02/11/2026

Président : DJEDOU Djamel
Présents : FOUYAT Camille, REYNAUD Nadege, THIVOLLE Eric, DELORME Bernard, BRUYAT Pascal.

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :

competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DES CLUBS

Rappel : la non-utilisation de la FMI ou l'envoi de la feuille de Match après le Lundi 12h, entraîne une amende de 25€.

La commission informe tous les Clubs que lors de mails à destination de la commission Séniors, seuls les mails générés par la boite mail officielle du Club seront pris en compte.

Responsable D1, D2 et D3 : BRUYAT Pascal
Responsable D4 et D5 : Bernard DELORME
Responsable Vétérans : Camille FOUYAT
Responsable Féminines : REYNAUD Nadege

Pour information les compétitions Séniors Féminines intègrent la commission des championnats séniors garçons.

Horaires :

Catégorise	Horaires légaux	Plages autorisées
Seniors Garçons	Samedi 20H	
Seniors filles	Samedi 20h	
Seniors Garçons	Dimanche 13h et 15h	Dimanche 12h/14h ou 14h/ 15h30
Seniors filles	Dimanche 10h	Dimanche 9h30 / 11h30

Responsable coupes Xavier BOUVIER et René GIRAUD : Djamel DJEDOU

. Le tirage au sort a été effectué le Lundi 02 Novembre

Coupe René GIRAUD :

Les 16éme de finale se dérouleront le 29/11/2026 avec 15 recontres + 1 exempt :
AS LA SANNE

Coupe Xavier BOUVIER :

Le tour de cadrage se jouera le 20/12/2026 avec 6 rencontres + 10 exempts :
ASVM, CHABEUIL, HAUTERIVES, ROCHEGUDE, CHATELET, CORNAS, MOURS (2),
SARRAS, VALENSOLLES et TRICASTIN OU RCF 07 (2),

Responsable délégation: Éric THIVOLLE

CHAMPIONNAT :

Nous encourageons les clubs à vérifier dès la publication que les installations sont correctes et bien indiquées sur la désignation des rencontres.

Nous rappelons à tous les clubs que l'utilisation de caméras vidéo à destination des réseaux sociaux (ex : tiktok) dans les buts et formellement interdite.

- **Championnat D3 Poule D**

Suite à la décision de la commission de discipline, de suspendre à titre conservatoire les joueurs du FC TRICASTIN et du FA MELAS LE TEIL les rencontres de ces 2 équipes sont reportées jusqu'a décision.

- **Championnat Vétérans**

Le championnat débutera le vendredi 18 septembre. Merci aux responsables de vérifier que les licences ont été faites pour éviter des reports dès la première journée. **Il faudra des licences valides pour utiliser la tablette.**

Les équipes qui ne sont pas inscrites en championnat ne pourront jouer en coupe.

A l'attention des responsables de la catégorie vétérans : vos clubs ont reçu par mail un lien vers un questionnaire pour préparer au mieux la saison 2026/2027.

Si vous n'avez pas eu connaissance de ce mail merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante :

competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr **ou contacter par SMS votre responsable au 06 48 75 81 43**

Championnat Seniors Féminines :

Le Championnat à 8 s'effectuera avec 2 poules de 8 équipes sur la saison complète (matchs A/R)

MONTES ET DESCENTES SENIORS FEMININE D1 SAISON 2026 / 2027

Équipes D1	10	10	10	10
Montée en R2	1	1	1	1
Descentes de R2	0	1	2	3
Descentes en D2	1	2	2	3
Montées de D2	2	2	1	1
Saison 2027 / 28	10	10	10	10

Le premier tour de la Coupe CAMOU WOLF se déroulera le 22/11/2026, les rencontres sont en ligne :

26 équipes engagées, 10 D1, 11 D2 et 5 foot à 8 qui se sont engagées pour la coupe à 11,

1er tour avec 13 rencontres.

COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°14

Réunion électronique du 02 / 11 / 2026

Présents : MOMBARD Martine, REBOULLET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, DE BURINE Luc, GAYFFIER Ludovic, AUBERT Philippe.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :
Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.net) des clubs sont prises en compte par la Commission.
Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

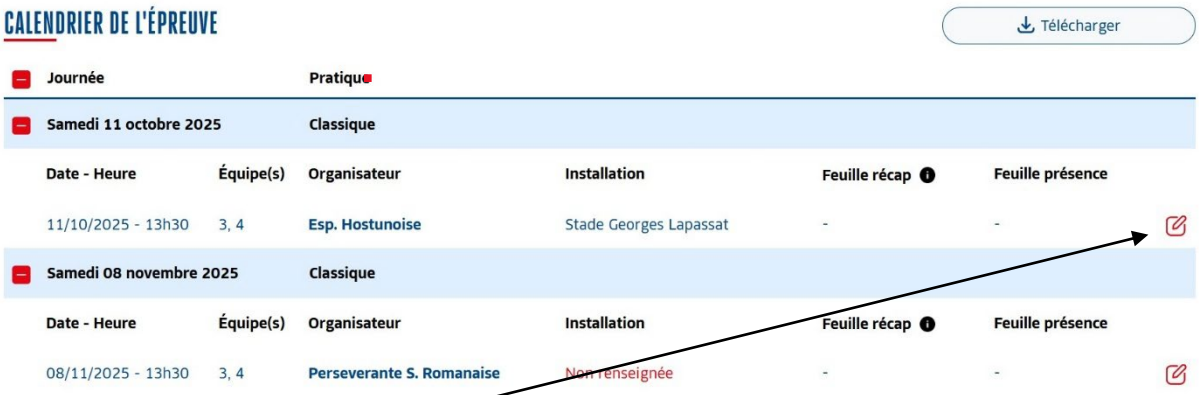
REGLES DE NOMMAGE DES OBJETS DES MESSAGES :
Objet : CAT-Compétition (Coupe ou championnat, on indiquera le niveau et poule) Date Match N°xxxxxxxx – Equipes.

Exemples :
Objet : U15 Coupe PESTRE Tour 1 du 19/10/2025 Match n° xxxxxxx CLUB 1 – CLUB 2
Objet : U15 D2 Poule B du 08/11/2025 Match n° xxxxxxx CLUB 1 – CLUB 2

TRANSMISSION FICHES PLATEAUX

Se rendre dans FOOTCLUBS :
Rubrique Epreuve puis,
- Foot animation loisir
- Calendriers
- Agenda
- Sélectionner le Plateau et renseigner.

POSSIBILITE DE COMMENTER EN QUELQUES MOTS LE DEROULEMENT DU PLATEAU



Vous cliquez sur le crayon.
Et vous renseigner les équipes présentes vous donner l'ensemble des informations sur le déroulement du plateau, en joignant le document support.

TRANSMISSION FMI

RAPPEL : Les FMI ou feuilles de rencontres papier doivent être transmises dans les 24h qui suivent la fin de rencontre.

HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisées
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h30
U15F	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h30
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U18F	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.
Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.
Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :
Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.
Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

Désormais les demandes de modifications de date et/ou heure des rencontres n'ayant pas accompli le parcours « demande + accord du club sollicité » dans le délai imparti seront rejetées par l'application de gestion. Les clubs recevront une notification de REFUS généré par l'automate. Nous invitons les clubs à suivre le cheminement des demandes et à anticiper le plus possible ces changements. Un appel téléphonique en amont entre clubs devrait faciliter le traitement.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel :
Les tournois ou rencontres organisés avec des équipes étrangères doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation à la Ligue (conformément à l'article 176 des Règlements Généraux).
Cette procédure s'applique également aux clubs invités à participer à des tournois ou des rencontres à l'étranger (conformément à l'article 179 des Règlements Généraux).

Demandes autorisation :
Pour toutes les organisations les clubs se réfèreront aux éléments en ligne sous l'arborescence :
PRATIQUES / TOURNOIS CLUBS / REFERENCE TOURNOIS

Pour présenter les demandes d'autorisation de tournois, les clubs utiliseront et se réfèreront aux documents en ligne :

DECLARATION :
https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/2024/09/Demande-autorisation-Tournoi-1.pdf

REFERENCES :
https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/2024/10/Reference-tournois-DDAF.pdf

TOURNOIS AUTORISES :

AS VALLEE DOUX (Futsal) :

U11 le 02/01/2027.

U13 le 03/01/2027.

FOOTBALL ANIMATION

RAPPEL IMPORTANT : FOOTBALL DES ENFANTS

Le format des plateaux, les pratiques et le temps de jeu restent identiques pour la saison 2026-27.
Les évolutions évoquées lors de la réunion Technique de JUIN 2026, ne seront applicables sur les organisations du District Drôme – Ardèche de Football qu'en SEPTEMBRE 2027.

Les modifications seront présentées aux clubs lors de réunions spécifiques durant la saison 2026-27.

U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaire de pratique : Samedi 10h00.

Date Prochain plateau : Samedi 07 Novembre 2026.

HORAIRE OFFICIEL DES PLATEAUX 10h00 début des rencontres

Si vous ne pouvez pas organiser le plateau à cet horaire vous avez 2 possibilités :

- Demander à un autre club de l'organiser et en informer la commission des jeunes et l'ensemble des clubs participants.
- Changer l'horaire : dans ce cas vous devez avoir l'accord de l'ensemble des participants, en faisant la demande par la messagerie officielle en mettant en copie la commission des jeunes

U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaire de pratique : Samedi 13h30.

Date Prochain plateau : Samedi 07 Novembre 2026.

HORAIRE OFFICIEL DES PLATEAUX 13h30 début des rencontres

Si vous ne pouvez pas organiser le plateau à cet horaire vous avez 2 possibilités :

- Demander à un autre club de l'organiser et en informer la commission des jeunes et l'ensemble des clubs participants.

- Changer l'horaire : dans ce cas vous devez avoir l'accord de l'ensemble des participants, en faisant la demande par la messagerie officielle en mettant en copie la commission des jeunes.

U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 10h00.

HORAIRE OFFICIEL DES PLATEAUX 10h00 début des rencontres

Si vous ne pouvez pas organiser le plateau à cet horaire vous avez 2 possibilités :
- Demander à un autre club de l'organiser et en informer la commission des jeunes et l'ensemble des clubs participants.
- Changer l'horaire : dans ce cas vous devez avoir l'accord de l'ensemble des participants, en faisant la demande par la messagerie officielle en mettant en copie la commission des jeunes

Date prochain plateau : Samedi 07 Novembre 2026 10h00.

Le document support du plateau U11 est accessible sur le site du District dans la rubrique DOCUMENTS/DOCUMENTS COMPETITIONS

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 **(joignable hors horaires de bureau)**
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaire de pratique : Samedi 13h30.

U13D1 :

Les clubs engagés au niveau U13D1 prendront soin de vérifier leur éligibilité au niveau CRITERIUM Bet C selon les attendus de la LAURAFoot (Voir Règlements Généraux LAURAFoot pages 82 à 85).

U13D1/U13D2 :

4é Journée : Le 07/11/2026 Utilisation FMI Obligatoire.

U13D3/U13D4/U13D5/U13D6 :

1ère Journée : Le 07/11/2026 Utilisation FMI Obligatoire.

FESTIVAL PITCH U13 :

Plateaux cadrage : Mercredi 11/11/2026.
Date 3é TOUR : Samedi 12/12/2026.

COUPE Charles ANDRE :

Date 2é Tour : Samedi 12/12/2026.

U15

Responsable : Luc de BURINE, Mob : 06 89 55 99 95.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaire de pratique : Dimanche 10h00.

CHAMPIONNATS

U15 D1 : /

U15 D2 : /

U15 Brassage :

Formule sportive saison 2026-2027 :

Les 30 équipes retenues pour la 2é phase D3 seront déterminées comme suit (1 seule équipe par club) :

-Les 2 premiers de chacune des 11 poules + les 8 meilleurs 3é de poules (Selon Art 28 des RS du DDAF).

Les 30 équipes retenues pour la 2é phase D4 seront déterminées comme suit (1 seule équipe par club) :

-Les 3é de poules non retenues en D3 (3) + les 4é de poules, les 5é de poules et les 5 meilleurs 6 é (Selon Art 28 des RS du DDAF).

Les équipes non retenues en pour la 2é phase D3 ou D5 seront reversées en D5 et pourront être accompagnées des équipes pourront être accompagnées des équipes nouvellement engagées.

COUPES U15 :

Coupe JP QUINTIN :

1/8é Finale : le 14/02/2027.

Coupe Gilbert PESTRE :

Tour de Cadrage : le Mercredi 11/11/2026.
1/16é de finale : 29/11/2026

U15F

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22 ; AUBERT Philippe, Mob : 06 80 92 81 87.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaire de pratique : Dimanche 10h00.

Préparation 2é Phase : *Début 07/02/2027*

A l'issue de la 1ère Phase les 4 premières de chaque poule seront regroupées en poule HAUTE.
Les équipes classées de la 5é à la 8é place de chaque poule seront regroupées en poule BASSE.
Nota : 2 équipes du même club ne pourront pas être présentes dans la même poule.

COUPE DESTIA Roselyne-LAULAGNET

1/8é Finale : le 31/01/2027. Les rencontres sont en ligne.

U17

Responsables : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57(U17D1-D2) ; Ludovic GAYFFIER (U17 Brassages).
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaire de pratique : Samedi 15h00.

Coupe GAMBARDELLA : Félicitations au club DE FC MUZOLAIS pour sa qualification au 4é Tour programmé le 07/11/2026.

CHAMPIONNATS :

U17 D1 :

Rencontre du 07/11/26 – journée 05 (Cause GAMBARDELLA)
VALLIS AUREAU FOOT / FC MUZOLAIS est reportée au 19/12/26

U17 D2 : /

U17 Brassage :

Formule sportive saison 2026-2027 :
Les 30 équipes retenues pour la 2é phase D3 seront déterminées comme suit (1 seule équipe par club) :

-Les 4 premiers de chacune des 7 poules + les 2 meilleurs 5é de poules (Selon Art 28 des RS du DDAF).

-Les équipes non retenues en pour la 2é phase D3 seront reversées en D4 et pourront être accompagnées des équipes nouvellement engagées.

FORFAIT GENERAL **: Ent FC VALLON SC BASSE ARDECHE 2 (E) ; US PORTES HTES CEVENNES (F).**

COUPES U17 :

Coupe VIVIER BOUDRIER (D1+D2) : Le tirage du 2ème tour est en ligne. Les rencontres se dérouleront le 11 novembre 2026. L'équipe du FC MUZOLAIS est exemptée de ce tour encore qualifiée en Coupe GAMBARDELLA, à la date du tirage.

A noter : La rencontre Ent SARRAS S ST VALLIER / CO CHATEAUNEUF DU RHONE est inversée. Ent SARRAS S ST VALLIER a déjà reçu le tour précédent. C'est donc le CO CHATEAUNEUF DU RHONE qui recevra le 11 novembre à 12h30.

Coupe District (Brassage) :
1er TOUR (17/10/2026) :
FORFAIT JOURNEE : FC BOURG LES VALENCE 2.

Tour de Cadrage : le mercredi 11/11/2026.

Le tirage de ce tour est en ligne. Les rencontres se dérouleront le 11 novembre 2026. Les équipes de US 2 VALLONS, St PAUL LES ROMANS ou FC PLATEAU ARDÉCHOIS, E.S. BEAUMONTELEGER 1 et FC PORTOIS sont exemptées.

1/8é de finale : 13/02/2027.

U18F

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaire de pratique : Samedi 15h00.

U18F à 11 (FORMAT INTERDISTRICTS) : /

U18F à 8 :
Rappel : Temps de jeu : 2 X 40 minutes, à l'identique de la Phase 2 de la saison 2025/2026.

4é Journée : 07/11/2026.
Match AS CORNAS vs FC MONTELIMAR est reporté au 19/12/2026.

U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaire de pratique : Samedi 15h00.

CHAMPIONNATS

U20 D1 :
Rencontre du 10/10/26 – journée 04 :
Ent BEAUMONTELEGER – ST MARCEL VAL / FC BOURG LES VALENCE est reportée au 19/12/2026.
Rencontre du 07/11/26 – journée 05 : (Cause GAMBARDELLA)
OL CENTRE ARDECHE / FC MUZOLAIS est reportée au 19/12/26.

U20 D2 :
Rencontre du 10/10/26 – journée 04 :
Ent ASD FCCBG USP / ATHL FOOT CEVENNES est reportée au 11/11/2026.

FORFAIT GENERAL **: US PORTES HTES CEVENNES**

COUPE U20 Georges ETIENNE :

Le 2er tour de la coupe est en ligne. Les rencontres se dérouleront le 11/11/26. L'équipe du FC MUZOLAIS encore qualifiées en Coupe GAMBARDELLA à la date du tirage, est exemptée de ce tour.

Tour de Cadrage : le Mercredi 11/11/2026.
1/8é de finale : 13/02/2027.

COMMISSION DES NOUVELLES PRATIQUES

PROCÈS-VERBAL N°03

Mail : claude.bresson26@orange.fr

Avant toute inscription en championnat « Loisirs », vous assurer que les joueurs et dirigeants prennent une licence « LOISIRS ». Enregistrer votre section.

FOOT DIVERSIFIE

Championnat :
Les inscriptions sont closes. La formule cette saison sera une poule de 10 équipes.
Le calendrier de la saison est en ligne.
Si vous avez des modifications de calendriers à effectuer nous le signaler rapidement. Merci d'anticiper au maximum.

Coupe Paul GATAUD :
Le tirage est en ligne. Les rencontres se joueront semaine 48.

FOOT EN MARCHANT

CALENDRIERS : La formule « Inter club » avec différents niveaux de pratiques, va débuter début novembre.

FUTSAL

ENGAGEMENTS DES EQUIPES :
Les engagements sont clos pour le challenge FUTSAL de cette saison.
Nous avons 115 équipes d'engager au total des différentes catégories.

Concernant les féminines, la compétition « Challenge Jean-Pierre VAUX » se jouera le week-end du 16 et 17 janvier 2026. Une équipe SENIORS Féminines représentera le District en compétitions régionales.

Si vous souhaitez participer au FUTSAL, vous aurez le règlement dans le guide pratique du District.

Réserver rapidement une installation sur votre commune, afin de permettre le déroulé des épreuves (samedi ou dimanche).